



Réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué en date du douze octobre deux mille quinze s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : CASERTA Carole, FABRE Nancy, SCHNEYDER Laëtitia, BERMOND Gilbert (arrivé après le vote du point 2), GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absents représentés : BERARD Jacky (pouvoir donné à Carole CASERTA), KORTZ Sylvain (pouvoir donné à Laëtitia SCHNEYDER), SERRI Jean (pouvoir donné à Jean-Claude VALLIER).

Secrétaire de séance : Alain PASCAL.

La séance est ouverte à 15h00

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2015

Le C.M. approuve le Compte-Rendu de la dernière réunion du Conseil, le 10 Juillet 2015, en y faisant figurer les modifications demandées par Madame Fabre.

Conventions de mise à dispositions de surface de terrains sur l'aire du Buëch

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer des Conventions de mise à disposition de deux surfaces de terrain, respectivement de 60 m² et de 70 m², demandées par les commerçants de l'Aire du Buëch afin d'améliorer leurs conditions de fonctionnement. Compte-tenu des loyers déjà versés à la commune par ces deux commerces, le Maire propose que la mise à disposition soit faite à titre gracieux.

Proposition acceptée par le C.M (8 voix pour, 2 voix contre).

Convention accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Le Maire indique que la Communauté de Commune avait demandé à IT05 de prendre en charge les études d'accessibilité pour handicapés. Le C.M. avait validé cette démarche, lors d'une réunion précédente, mais la Comcom a fait savoir que IT05 ne pourrait pas assumer cette tâche, et que les communes devaient individuellement passer une Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le C.M. autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec le CGFPT pour une étude de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

Demande de subventions pour travaux dans la commune

Traitement de l'eau

Le bureau d'études CLAIE avait été missionné pour proposer un traitement UV de l'eau distribuée aux habitants des hameaux de Neuvillard, les Oches et la Rochette.

Le document technique a été présenté récemment à la municipalité en présence d'un représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et d'un représentant du Conseil Départemental. Il n'est pas apparu indispensable de prévoir un traitement aux Oches, les mesures de la qualité de l'eau n'ayant pas montré sauf une fois la présence de pollution.

Par contre, le traitement UV est effectivement préconisé pour les autres hameaux, Neuvillard et La Rochette.

A Neuvillard, il conviendra de prévoir un chemin d'accès carrossable pour accéder au réservoir de stockage de l'eau, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le Maire indique qu'il faudra par conséquent acquérir une parcelle de terrain appartenant à M. et Mme NALIN, qui acceptent de la céder, et également procéder à un échange de parcelles avec M. David MARTIN, qui l'avait demandé par courrier.

Pour La Rochette, il faudra installer un dispositif destiné à traiter la turbidité de l'eau, fréquente après de fortes pluies, traitement indispensable avant le passage sous UV. Ceci nécessitera de construire un petit local technique, qui devrait se situer à l'entrée de l'ancien cimetière, désaffecté depuis très longtemps.

Le bureau d'études CLAIE prend en charge la préparation de ces opérations.

Le CM autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions nécessaires à ces travaux dont le montant est élevé (proche de 100 k€) auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Pont de Vaunières

Une étude de la structure du pont, ancien, a été faite par IT05. Il en ressort qu'il faut prévoir, dans les cinq ans qui viennent, une révision sérieuse de ce pont, accompagnée d'une reprise complète de l'étanchéité de la surface supérieure de celui-ci.

Il semble impératif de lancer rapidement une demande de subvention pour ce travail, le montant des travaux estimé par IT05 étant d'environ 130 k€.

Le Maire indique qu'une discussion doit avoir lieu avec IT05 pour examiner des solutions de repli, si possible moins onéreuses. Il propose au Conseil de l'autoriser à faire une demande dès à présent à PACA, et au Conseil Départemental, en espérant obtenir un soutien important de ces deux entités.

Le CM autorise le Maire à faire ces demandes à l'unanimité des présents.

Goudronnage de certaines portions de voies

La subvention du Conseil Départemental pour les travaux de goudronnage a été officiellement signifiée le 22 septembre dernier.

Les Conseillers Départementaux avaient cependant informé bien plus tôt la Mairie qu'une subvention importante serait attribuée.

Compte tenu de la charge de travail de la Société qui était retenue pour ce travail, il a fallu prévoir une première tranche de travaux, à mener à bien dès septembre 2015, pour que la qualité du goudronnage ne soit pas dégradée si les conditions météo se détérioraient. Une seconde tranche est prévue dès le printemps, qui complétera le travail déjà réalisé.

Voté à l'unanimité.

Redevance pour Occupation du Domaine Public

Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret 2002-409 du 26 mars 2002, qui en assoit la valeur sur la population de la commune.

La redevance maximale pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, est de 197 euros pour 2015.

La redevance versée par ERDF sera donc de 197 euros pour l'année 2015.

Accord du C.M. pour demander cette somme à ERDF à l'unanimité.

Echange de terrains

Baudinard/Neuvillard

M. David Martin avait demandé à ce qu'il soit procédé à un échange de parcelles : il dispose de deux parcelles dans le hameau de Neuvillard, et aurait souhaité les rétrocéder à la commune en échange d'une parcelle communale, ce qui lui permettrait de désenclaver la parcelle ZD15 qui lui appartient, à Baudinard.

La demande de M. Martin est acceptée par le Conseil (10 voix pour, 1 abstention), mais le Maire devra demander aux Domaines de chiffrer le coût des terrains qui seront échangés, de telle sorte que la transaction soit faite équitablement.

Bornage sur le chemin de la Grésière

Le Maire indique que M. Benoît Bauchau a acheté en 2012 un terrain à la Grésière. Ce terrain est traversé par un chemin rural ; B. Bauchau souhaitait abandonner la propriété de la fraction de parcelle correspondante, et récupérer en échange une surface équivalente de parcelle communale adjacente. La commune a donc décidé de proposer aux

ayants-droits de M. Sapino de procéder au même type d'échange, puisque le chemin de la Grésière concerné traverse à la fois une parcelle Bauchau et une parcelle Sapino.

Après avoir obtenu l'accord de M. Sapino, la commune a été informée par M. Bauchau qu'il renonçait à sa demande. Le Maire indique que M. Sapino s'est inquiété de la suite de cette affaire, et il apparaît logique de procéder à un échange de terrain avec lui comme la commune le lui proposait.

Le Maire est autorisé par le CM à réaliser cet échange, qui nécessitera un bornage préalable. Le CM demande au Maire de contacter M. Sapino pour ce bornage.

Chemin du Rose

Un nouvel arrivant s'installe au hameau du Rose, qu'il a racheté en totalité au propriétaire précédent. Il souhaiterait que la commune lui cède le chemin communal qui conduit à sa propriété, mais le courrier reçu en Mairie fait état de certaines exigences qui semblent poser problème à plusieurs membres du CM.

Des contacts ont été pris avec le Conseil d'Architecture de d'Urbanisme de l'Environnement (CAUE) récemment, pour regarder comment procéder pour aboutir à une conclusion satisfaisante. Le Maire indique d'autre part que le CAUE va aider la commune pour la révision de son PLU, rendue obligatoire compte-tenu de son ancienneté.

Motion Gendarmerie de Rosans

Le Maire lit une motion envoyée par les Conseillers Départementaux au sujet de la Gendarmerie de Rosans, menacée de fermeture.

Le CM est unanime pour accepter le principe de cette motion, mais estime qu'une phrase au moins aurait dû être supprimée dans le texte de la motion. Le Maire en informera les Conseillers Départementaux.

(Premier § : « alors que les délits sont en constante augmentation »).

Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de communes

Lors du vote des statuts en Avril 2015, une compétence ayant trait à l'école de musique a été rejetée par les 7 élus de la commune d'Aspres, qui représentent plus du quart des électeurs Comcom. Le contrôle de légalité a donc rejeté le nouveau statut, qui a été revoté en Septembre après qu'ait été supprimé le paragraphe litigieux.

Après avoir donné les explications disponibles, le Maire a proposé que le CM vote à son tour l'ensemble des statuts Comcom présentés et acceptés par délibération de la Comcom. Le CM entérine les dits statuts (10 voix pour, 1 abstention).

Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes dissout a communiqué à la Mairie un relevé des comptes du bal Folk, que le Maire avait réclamé par LRAR à la Présidente du Comité. Le Maire indique que dans ces conditions, il convient de mettre un terme aux discussions sur ce sujet et enverra rapidement, à la demande de Madame Fabre, un courrier à la Présidente dans ce sens.

Adhésion au CAUE

Le Maire propose de verser la cotisation demandée au CAUE, pour 2015. Proposition acceptée par le CM.

Informations

-Des informations sont données, concernant un possible accueil de réfugiés, -contact pris par le Maire avec la Préfecture- qui indique que c'est une opération difficile à gérer, et qu'il est souhaitable de l'organiser autour d'un collectif citoyen.

-Le regroupement des Communautés de communes n'est pas définitif, un rapprochement avec Veynes est vraisemblable.

-La Commission des finances sera réunie prochainement pour examiner plusieurs points, dont la situation des finances communales, et les primes pour les employés municipaux, le cas échéant.

-La Commission Bois sera réunie pour mettre en place un règlement des coupes affouagères, à appliquer lors de la prochaine année.

-Le goudronnage du chemin d'accès au cimetière après la remise en état du Mur a été fait le 14 Septembre dernier. TP 2000 a finalement confié le travail à l'entreprise COLAS.

-Un essai d'isolation par chanvre a été réalisé aux Créations du Bôchaine. Les études de déperdition, finalement confiées à IT05, devraient être achevées, et seront communiquées à la Mairie incessamment.

-Une réunion de l'ADET (Agence de Développement Economique et Touristique) portant sur l'éolien et le photovoltaïque aura lieu à Aspres début Novembre. Le Maire, le premier adjoint et, s'il est disponible, M. Vialet, devraient y assister.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, la séance du CM est levée à 17h30 heures.